

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFDS	Date	21 mai 2023
Numéro	23.208	Heure	18h54

Auteur-e(-s) : Groupe libéral-radical	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Pour une meilleure conciliation vie professionnelle et vie familiale	
Contenu :	
<p>Selon l'article 35 du règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE), pour être subventionnées, les structures d'accueil préscolaire doivent accueillir les enfants au moins 11 heures par jour, durant 240 jours par année civile.</p> <p>Or, la plupart des structures d'accueil ouvrent de 7h à 18h et rendent ainsi la conciliation vie professionnelle / vie familiale difficile. Il est dès lors attendu du Conseil d'État qu'il intègre, si ce n'est pas déjà fait, dans le cadre des travaux sur la loi sur l'accueil des enfants (LAE) 3, la possibilité d'étendre davantage les heures d'ouverture des structures d'accueil.</p> <p>Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer, par exemple en modifiant le REGAE, et d'établir un rapport d'information visant à donner la possibilité aux structures d'accueil qui le souhaitent d'étendre davantage leurs heures d'ouverture.</p> <p>Cette réflexion pourrait d'ailleurs également être transposée aux structures parascolaires dans le cadre du projet Ma journée à l'école (MAÉ) en y incluant la question des ouvertures durant les vacances scolaires.</p>	
Développement (facultatif) :	
<p>L'objectif du présent postulat est de permettre aux familles de concilier autant que possible les contraintes horaires liées aux activités professionnelles et leur vie familiale.</p> <p>Toutes et tous n'ont pas la chance de pouvoir bénéficier d'horaires flexibles et, malheureusement, on constate encore et toujours qu'en cas de difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale, les femmes se voient contraintes de diminuer leur pourcentage de travail. Un élargissement des horaires d'ouverture des structures d'accueil extrafamilial permettrait ainsi de faciliter l'organisation familiale.</p> <p>On pense notamment aux horaires dans la vente, dans la restauration ou encore dans les soins ; les horaires coupés ou d'équipe sont également difficilement compatibles avec les horaires actuels d'ouverture des structures d'accueil.</p>	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Béatrice Haeny		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sophie Rohrer	Corinne Schaffner	Mary-Claude Fallet
Armelle von Allmen Benoît	Sarah Curty	Bastian Droz
Cédric Haldimann	Didier Germain	Nadia Chassot
Vincent Martinez		